CBRCR
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge

Rapport d'étape

Projet collectif d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge

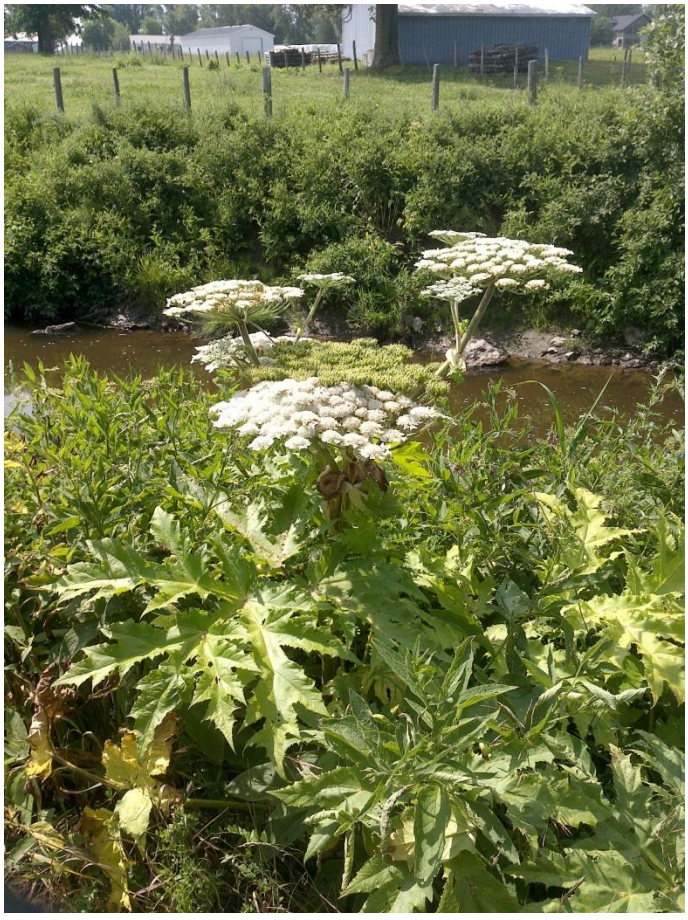

Réalisé pour le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec

Février 2019

Québec

Table des matières

Résumé 1
1. Introduction 2
1.1 Mise en contexte 2
1.2 La campagne d'éradication 2018-2020 2
2. Campagne d'éradication 2018 3
2.1 Objectifs du projet collectif d'éradication de la berce du Caucase 2018-2020 3
2.2 Calendrier 4
2.3 Protocole d'intervention 5
3. Résultats de la campagne d'éradication 2018 6
3.1 Quantité de plants arrachés 6
3.2 Difficultés rencontrées 8
3.3 Discussion 9
4. Campagne de sensibilisation 2018 9
4.1 Sensibilisation sur le terrain 9
4.2 Projet de plantation 9
5. Budget 10
5.1 Dépenses en équipements et matériel 10
5.2 Mise en place du projet et période d'arrachage sur le terrain 10
6. Calendrier des interventions prévues en 2019 11
7. Conclusion 11
8. Personnes-Ressources 12
9. Remerciements 13
10. Références 14
11. Annexes 15

Liste des tableaux

Tableau 1. Dépenses en équipements et en matériel 10
Tableau 2. Temps de travail accordé à l'arrachage.....10
Tableau 3. Calendrier des activités prévues en 2019.....11

Liste des figures

Figure 1. Corridor de dissémination de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge.....2
Figure 2. . Différence du nombre de plants arrachés entre 2017 et 2018, sur la rue du Domaine, à Saint-Augustin-de-Desmaures. 4
Figure 3. Une section de la bande riveraine du site Cap Rouge 1. 4
Figure 4. Plants de berces du Caucase arrachés et suspendus dans un arbre.....5
Figure 5. Nombre de plants arrachés par année.....6
Figure 6. Ventilation en fonction du type de distribution spatiale, 2018.....7
Figure 7. Ventilation par ville 8
Figure 8. Plant de berce enraciné entre les racines d'un arbre. 8

Liste des cartes

Carte 1. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018. 16
Carte 2. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.....17
Carte 3. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section agricole sur la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018. 18

Carte 4. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section urbaine de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018. 19
Carte 5. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge 20
Carte 6. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section agricole de la rivière du Cap Rouge. 21
Carte 7. Représentation des sites problématiques dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge.....22
Carte 8. Représentation des sites problématiques dans la section agricole de la rivière du Cap Rouge. 23
Carte 9. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section du site Cap Rouge 1. 23
Carte 10. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section du site de la Plaine inondable. 23

Résumé

Dans le secteur agricole du bassin versant de la rivière du Cap Rouge (Villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Québec), une espèce exotique envahissante, la berce du Caucase, est établie le long d'un corridor riverain de dissémination de 20 km de longueur. Elle constitue une menace à la biodiversité des bandes riveraines, à la stabilité des berges et aux activités agricoles, en plus d'être un problème de santé publique. De 2015 à 2017, trois campagnes d'arrachage financées par le programme Prime-Vert 2013-2018 et les deux villes concernées ont été réalisées sur tout le corridor de dissémination, permettant d'éliminer de façon écologique près de 110 000 plants en bandes riveraines. La présente campagne s'inscrit encore une fois dans le programme Prime-Vert, au volet 2.1 des projets collectifs 2018-2023. Les objectifs spécifiques sont : 1) Éliminer tous les plants matures dans l'ensemble du corridor riverain de dissémination et dans tous les foyers secondaires connus au sein du bassin versant de la rivière du Cap Rouge; 2) Éliminer le plus grand nombre possible de plants immatures en procédant à un arrachage systématique de l'amont vers l'aval du bassin versant. Pour cette campagne ce n'est pas moins de 11 000 plants qui ont été éliminés sur 185 sites d'arrachage pour l'ensemble du bassin versant. La berce du Caucase est maintenant en rapide déclin sur 95 % du corridor et la banque de semences dans le sol est désormais largement épuisée. Il est toutefois nécessaire de maintenir un bon effort de repérage/arrachage des derniers individus sur tout le corridor de dissémination. Il sera néanmoins nécessaire de poursuivre les campagnes d'arrachage pendant quelques années encore pour éradiquer l'espèce. Il faudrait, minimalement, poursuivre l'objectif Zéro semence. Parallèlement, il faut continuer de sensibiliser les propriétaires riverains, producteurs agricoles ou simples citoyens, en privilégiant les rencontres individuelles sur le terrain et la diffusion d'informations dans les médias locaux.

1. Introduction

1.1 Mise en contexte

La berce du Caucase (*Heracleum mantegazzianum*) a été répertoriée sur le bassin versant de la rivière du Cap Rouge lors d'un inventaire sur les espèces exotiques envahissantes réalisé en 2014[1]. Ces campagnes de caractérisation réalisées par le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) ont permis de cerner l'ampleur de la problématique et de cartographier le foyer d'introduction, le corridor riverain de dissémination et quelques foyers secondaires (Figure 1). Une campagne d'éradication a commencé en 2015, en partenariat avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et les villes de Québec et de Saint-Augustin-de-Desmaures. C'est plus de 110 000 plants qui ont été arrachés lors de cette première campagne d'éradication[2].



Figure 1. Corridor de dissémination de la berce du Caucase (pointillé rouge) dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge (ligne orange). (Source : CBRCR,2017)

1.2 La campagne d'éradication 2018-2020

Le premier projet d'éradication de trois ans (2015-2017) était soutenu financièrement par le MAPAQ, la ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et la Ville de Québec et était réalisé sous la direction du CBRCR[3]. La présente campagne s'inscrit encore une fois dans le programme Prime-Vert, au volet 2.1 des projets collectifs 2018-2023. Ce projet a été financé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dans le cadre du programme Prime-Vert.

---

[1] CBRCR, 2014. *Rapport de caractérisation de six espèces exotiques envahissantes dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Rapport final.
[2] CBRCR, 2017. *Projet collectif d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Rapport final.
[3] Ibid.

Cette année, le CBRCR a d'abord décidé de poursuivre les opérations d'arrachage au début de la saison alors même que des discussions se poursuivaient sur les conditions de renouvellement du projet. Le MAPAQ a finalement renouvelé leur participation au projet en juillet. Ainsi, pour les trois prochaines années (2018 à 2020), le CBRCR réalisera un nouveau mandat visant l'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge.

2. Campagne d'éradication 2018

2.1 Objectifs du projet collectif d'éradication de la berce du Caucase 2018-2020

Suite à la réussite de la campagne d'éradication des années précédentes, les deux principaux objectifs soulevés lors du projet collectif en 2015-2017 sont les mêmes retenus pour 2018[4]. Ainsi, le premier objectif vise à **éliminer tous les plants matures dans l'ensemble du corridor riverain de dissémination et dans tous les foyers secondaires connus au sein du bassin versant de la rivière du Cap Rouge**. Il s'agit alors de s'assurer qu'aucun plant mature ne puisse libérer des graines sur le sol afin d'enrayer la croissance des populations résiduelles et ne pas perdre les acquis des années précédentes. Le second objectif vise à **éliminer le plus grand nombre possible de plants immatures en procédant à un arrachage systématique de l'amont vers l'aval du bassin versant.** Ce deuxième objectif a pour but de patrouiller les berges afin de s'assurer que certains secteurs, que nous croyons être dépourvus de plants de berce maintenant, ne connaissent pas un regain d'envahissement par la plante, comme le secteur de la rue du Domaine, à Saint-Augustin-de-Desmaures (Figure 2).

[4] CBRCR, 2016. *Projet collectif d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Rapport final.

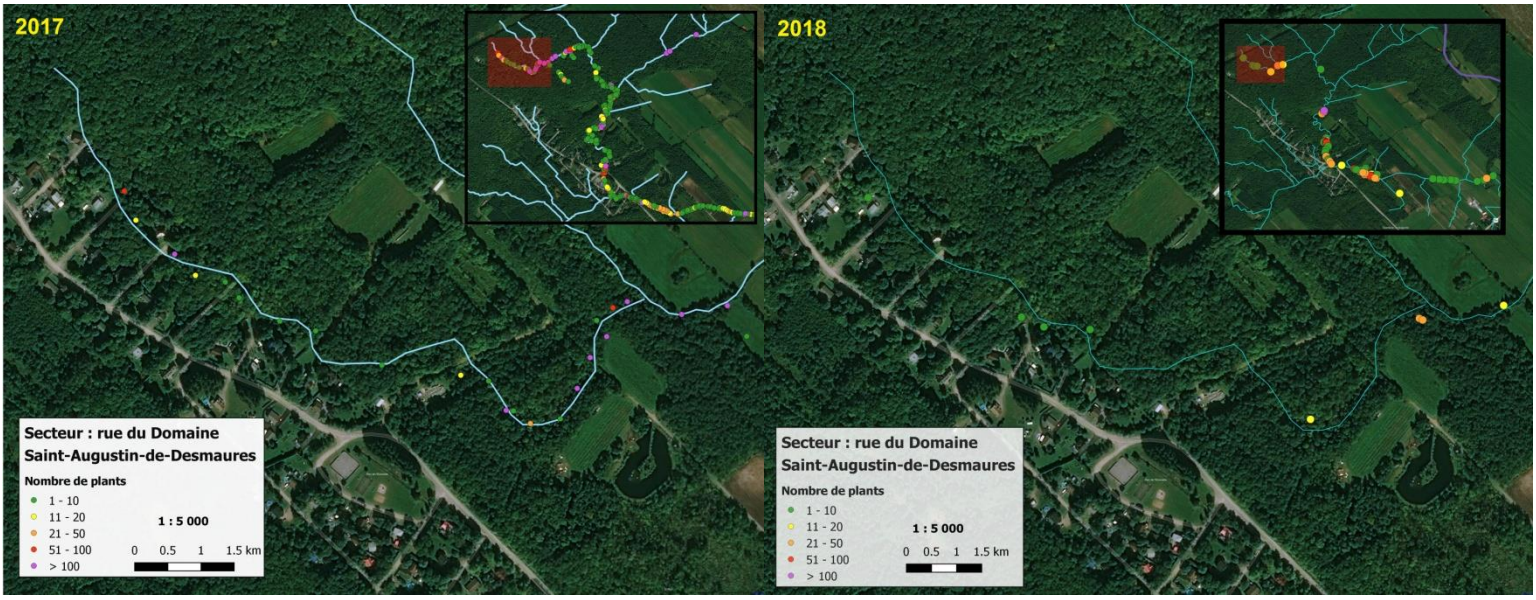

Figure 2. . Différence du nombre de plants arrachés entre 2017 et 2018, sur la rue du Domaine, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

2.2 Calendrier

En 2018, la campagne d'arrachage s'est déroulée du 22 mai jusqu'au 17 août. L'équipe a débuté la campagne d'éradication dans le ruisseau d'Eau Claire vers la fin du mois de mai. Elle s'est ensuite assurée d'effectuer un arrachage systématique de chaque plant présent sur le territoire couvert. À compter du mois de juillet, l'équipe du CBRCR a délaissé l'arrachage des plants immatures et a concentré tous ses efforts à l'arrachage sélectif des plants matures pour la fin du mois de juillet et le début du mois d'août. Dès que l'ensemble du territoire a été parcouru, il a été possible de reprendre à nouveau l'arrachage systématique dans certains secteurs problématiques. C'est le cas notamment du 600 m de rive situé un peu en aval de la confluence du ruisseau d'Eau Claire et de la rivière du Cap Rouge (site *Cap Rouge 1,* Carte 9). Au mois de septembre, un suivi de quelques sites a été réalisé afin d'évaluer l'efficacité de la campagne d'arrachage 2018, ainsi que l'effort de travail à fournir au cours des deux prochaines années pour s'assurer de l'éradication de l'espèce.



Figure 3. Une section de la bande riveraine du site Cap Rouge 1 (Saint-Augustin-de-Desmaures, 2018).

2.3 Protocole d'intervention



Figure 4. Plants de berces du Caucase arrachés et suspendus dans un arbre (Saint-Augustin-de-Desmaures, 2018).

Les plants ont été arrachés en prenant soin d'extraire la majeure partie du système racinaire, puis ils ont été exposés au soleil (et/ou sectionnés) pour accélérer leur dessèchement, ou bien disposés en tas lorsque le nombre de plants était élevé. Dans certains cas, lorsque c'était possible, les plants ont été suspendus dans les arbres afin de s'assurer qu'aucune racine ne reprenne au sol (Figure 4). Dans le cas des plants en floraison, les ombelles ont été coupées afin de favoriser un flétrissement rapide. Les ombelles ayant commencé à développer des semences ont été récoltées dans des sacs plastiques, lesquels sont laissés au soleil pendant quelques jours afin que la décomposition soit complète. Chaque rive a été patrouillée sur une largeur d'environ 20 mètres. Localement, les efforts de recherche ont été menés sur une plus grande largeur, comme ce fut le cas, entre autre, pour le site *Plaine inondable* (Carte 10) et certaines terres agricoles, comme celles touchant la zone de *Cap Rouge 1*. Dans tous les cas, les coordonnées géographiques de chaque site d'arrachage ont été prises à l'aide d'un GPS Spectra Precision en début de saison, puis d'un GPS Garmin Oregon 750. Cependant, un bris au niveau du GPS Spectra Precision a entraîné la perte des données récoltées pendant les deux premières semaines sur le terrain.

Sur les sites d'arrachage, le type de distribution des plants de berce du Caucase a été déterminé selon les trois classes suivantes : plant(s) isolé(s), colonie et peuplement. La classe « plant(s) isolé(s) » désigne les cas où il y a présence d'un seul plant, ou de quelques plants dispersés sur plus d'une centaine de mètres carrés (m^2). Lorsque sont présents plusieurs plants issus d'un plant-mère, ou bien issus d'un épisode de crue ayant déposé des semences dans un site propice, on parle alors plutôt d'une colonie. Dans les colonies, la densité des plants n'est pas élevée et la structure d'âge est souvent équienne. Au fil des ans, toutefois, les plants atteignent leur maturité et produisent des semences qui germent au printemps suivant ou s'ajoutent à la banque de semences du sol. En quelques années, les colonies deviennent ainsi des peuplements. Ces derniers contiennent des centaines, voire des milliers, de plants et la densité y augmente rapidement jusqu'à former des peuplements monospécifiques. Dans les peuplements, la structure d'âge est toujours inéquienne, car une nouvelle cohorte de plantules s'établit à chaque année. Pour chaque site d'arrachage, le nombre de plants arrachés a été évalué le plus précisément possible en fonction des trois types de distribution : à l'unité près pour les plants isolés, à ± 5 plants pour les colonies et à ± 50 plants pour les peuplements.

3. Résultats de la campagne d'éradication 2018

3.1 Quantité de plants arrachés

Le CBRCR évalue à 11 000 les plants de berce du Caucase qui ont été éliminés en 2018 sur 185 sites d'arrachage dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge. La plus grande concentration de plants matures a été répertoriée principalement dans la section *Cap Rouge 1*. Cette section n'avait jamais fait l'objet d'un arrachage systématique, faute de temps, et le nombre de plants matures y est important. Cette année, nous avons pu y passer plus de cent heures à faire de l'arrachage systématique, puisque quelques journées et la dernière semaine d'arrachage y ont été consacrées. Il a été possible d'arracher en tout 2 951 plants dans cette section. Le nombre total de plants arrachés en 2018 est inférieur à l'année précédente (Figure 5). Ceci s'explique en grande partie par le choix de prioriser l'arrachage des plants matures à compter de juillet.

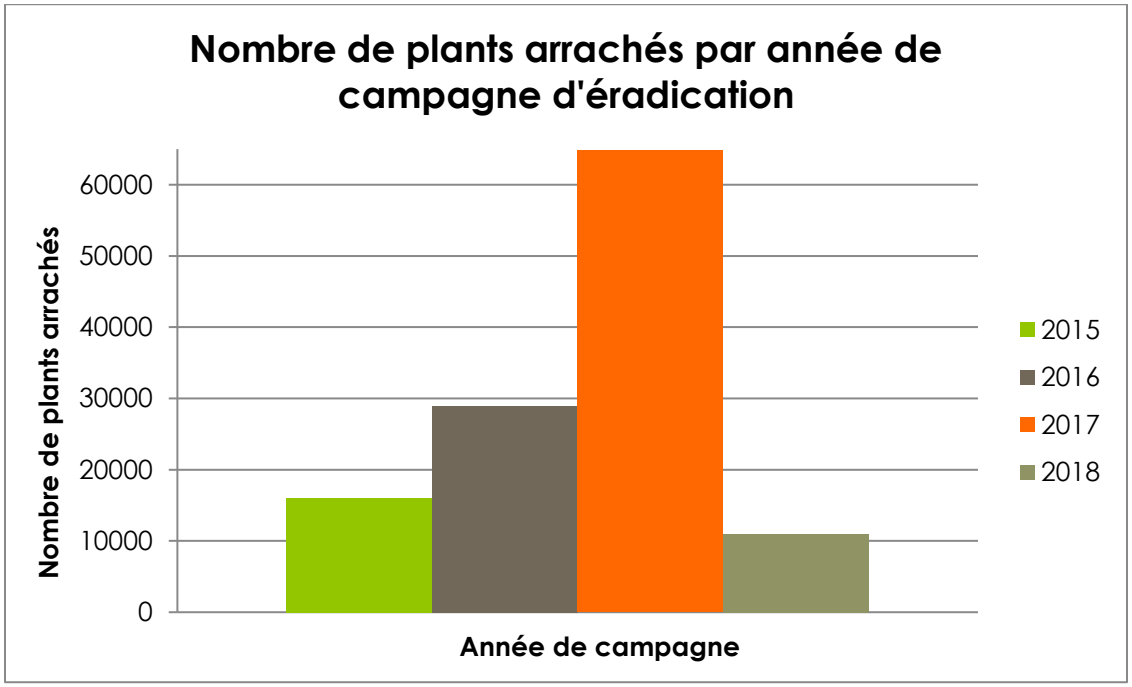

Figure 5. Nombre de plants arrachés par année

De plus, certains sites où l'arrachage avait été intense les années précédentes étaient considérablement moins envahis (Figure 6).

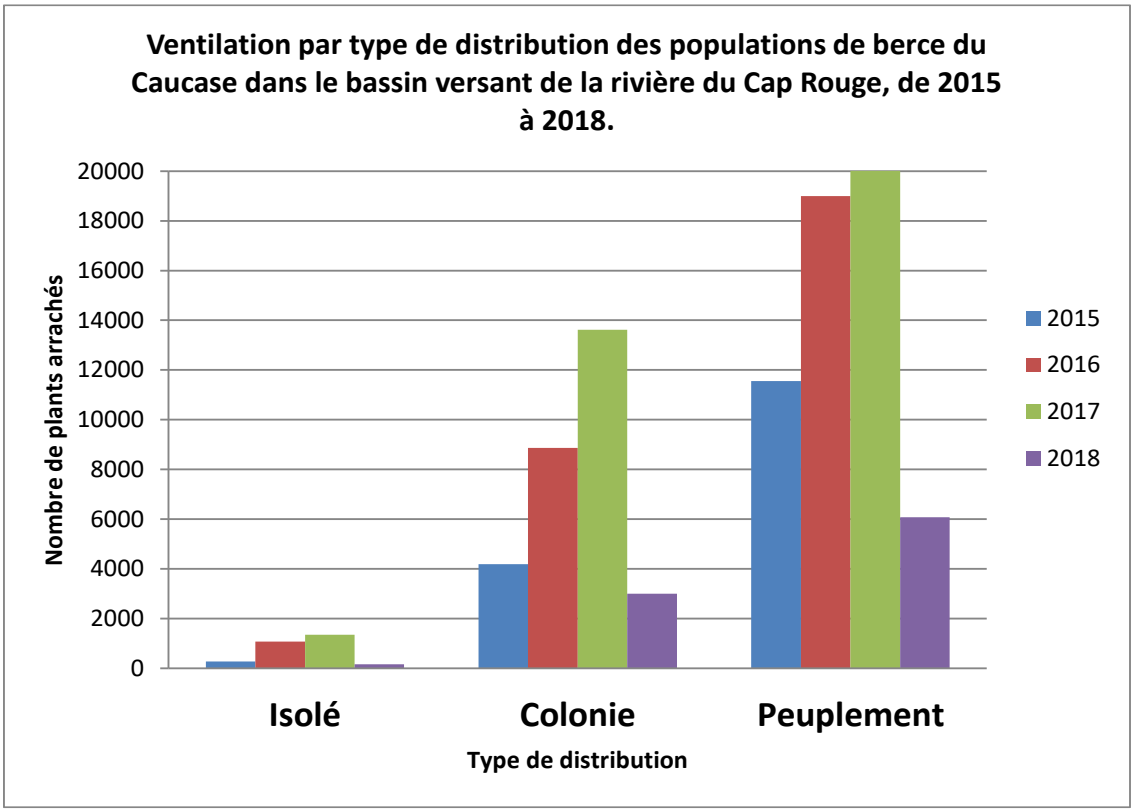

Figure 6. Ventilation en fonction du type de distribution spatiale, 2018

Par exemple, pour le site *Plaine inondable*, 3 600 plants y ont été systématiquement arrachés en 2018 alors qu'ils étaient au nombre de 23 000, en 2017. Ce site est particulier car l'année dernière, des bâches en plastique avaient été installées pour limiter la repousse des berces. Il est très intéressant d'y constater une baisse importante du nombre de repousses et, conséquemment, de plants arrachés, en 2018. On peut donc espérer une grande amélioration dans cette section pour les prochaines années.

Sur le territoire de la Ville de Québec (Carte 3), environ 1 400 plants ont été arrachés. (Il est à noter qu'une erreur de calcul par rapport à la limite entre les deux villes a été faite lors du compte-rendu de septembre). Ceci comprend également l'ensemble du réseau de sentiers bordant la rivière du Cap Rouge. Cette partie est financé par la Ville de Québec. Comparativement à l'année précédente, où près de 16 000 plants avaient été éliminés, il s'agit d'une très nette amélioration de la situation (Figure 7).En effet, de nombreux secteurs ne comportaient plus aucune présence de berces ou bien il ne s'agissait que de quelques plants isolés. Rappelons tout de même que l'arrachage systématique n'a pas été réalisé dans cette section et qu'il pourrait y persister un

nombre inconnu de plants immatures. Les suivis effectués au mois de septembre sur quelques sites sont toutefois très encourageants.

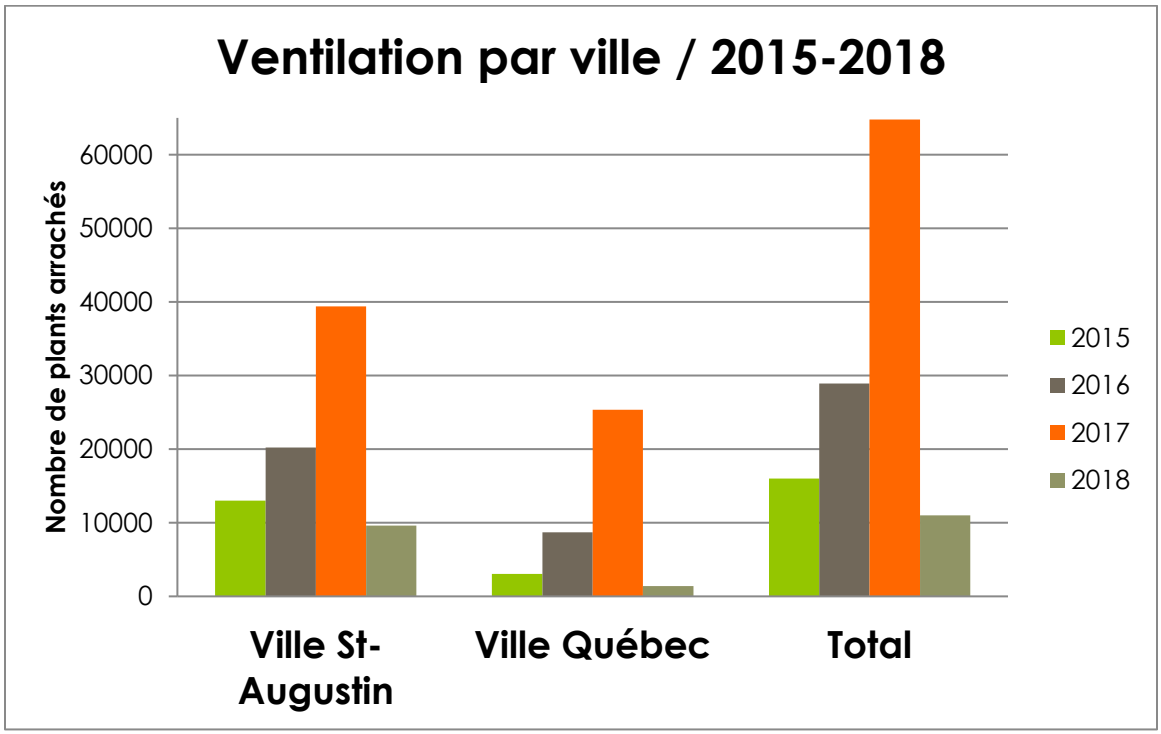

Figure 7. Ventilation par ville

3.2 Difficultés rencontrées

Il est à noter que le site *Cap Rouge 1* est particulièrement difficile puisque les plants se trouvent sur des rives abruptes et enrochées au travers duquel les plants de berces du Caucase poussent sans problèmes. L'équipe s'est heurtée à des difficultés techniques d'arrachage. Parfois, il a fallu plusieurs heures de travail, au travers des racines d'arbres et des rochers, pour n'arriver à extraire le système racinaire que de quelques plants (Figure 8). C'est dans cette seule section de rive que l'éradication de la berce à court terme est incertaine. Il faudra sans doute envisager, pour les prochaines années, des techniques différentes, comme l'utilisation de phytocides, afin de mettre un terme définitif à la population de berces à cet endroit. Des retours sur le terrain ont été réalisés à ce site pour vérifier l'état et l'efficacité des interventions.



Figure 8. Plant de berce enraciné entre les racines d'un arbre.

3.3 Discussion

Cette année encore, nous pensons avoir atteint l'objectif premier qui est de s'assurer que tous les plants matures soient arrachés et qu'il n'y ait aucune semence ajoutée. Quant à l'arrachage systématique, par mesure de prudence, il a été réalisé principalement dans la partie amont, là où la présence de plants matures peut être la plus dommageable comme source d'infestation dans le bassin versant. Cette approche prudente s'est avérée nécessaire, en début de saison, jusqu'à ce que les incertitudes initiales soient levées quant à l'ampleur du financement consenti par les partenaires au projet.

D'après nos observations, la banque de semences dans le sol est largement épuisée, sauf dans le cas de quelques peuplements monospécifiques. Le suivi de ces peuplements indique aussi que la banque de jeunes plants en dormance, qui peuvent émerger à la suite d'un arrachage systématique, s'épuise elle aussi.

4. Campagne de sensibilisation 2018

4.1 Sensibilisation sur le terrain

Durant toute la période d'intervention sur le terrain, soit de la fin du mois de mai jusqu'à la fin du mois d'août, un responsable de l'équipe d'arrachage a pris le temps de discuter avec les propriétaires riverains (producteurs agricoles et simples citoyens) disponibles au moment du passage de ladite équipe sur leur terre/terrain. Ces rencontres informelles visaient à les sensibiliser à la problématique de la berce du Caucase et à leur apprendre à reconnaître la plante, ainsi qu'à l'arracher efficacement et en toute sécurité. Le responsable en profitait aussi pour leur décrire le projet collectif d'éradication 2018-2020.

Dans l'ensemble, nous avons pu constater que plusieurs propriétaires connaissent la problématique de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge. Certains propriétaires ont d'ailleurs été particulièrement actifs au cours des dernières années en ce qui concerne le contrôle de la plante. Leurs actions ont certainement permis de ralentir la progression de la berce du Caucase dans le corridor riverain de dissémination.

À la fin de la saison estivale, un article sur la campagne d'éradication a été publié dans le journal local de l'Écho de Cap-Rouge (Annexe 2).

4.2 Projet de plantation

Afin de pallier à l'arrêt des saisons estivales d'arrachage par l'équipe du CBRCR, une campagne de sensibilisation est mise en place auprès des agriculteurs et agricultrices qui souhaiteraient continuer la lutte contre cette espèce de façon efficace et plus ou moins engageante. Des démarches avec les partenaires et d'autres organismes sont en

cours pour monter un projet de revégétalisation des berges affectées par la présence de la berce du Caucase. Le projet Prime-Vert ne permet pas les plantations en bande riveraine, mais une source de financement de la Fondation pour la Faune du Québec pourrait remédier à ce manque.

5. Budget

5.1 Dépenses en équipements et matériel

Le montant des dépenses en 2018 s'élève à 1 533,24 $ et il est réparti comme suit :

Tableau 1. Dépenses en équipements et en matériel

Postes des dépenses	Montants
Équipements et matériel	537,37 $
Frais de déplacements	836,56 $
Autres frais	159,31 $

5.2 Mise en place du projet et période d'arrachage sur le terrain

La responsable du projet a consacré 172 heures (25 jours) à la gestion du projet et du personnel, à la planification et à l'organisation de la campagne d'arrachage, à la réalisation des deux rapports et des cartes, ainsi qu'à la mise en place de la partie sensibilisation auprès des agriculteurs.

En 2018, la campagne d'arrachage a commencé le 23 mai et s'est terminé le 17 août. Huit personnes y étaient impliquées au total. La plupart du temps, l'équipe d'arrachage était composée de 4 personnes, dont le responsable de terrain qui a été présent lors de toutes les sorties dès juin. Le temps alloué spécifiquement aux travaux d'arrachage a été de 746,5 heures (107 jours).

Tableau 2. Temps de travail accordé à l'arrachage

Employé(e)s	Nombre d'heures d'arrachage	Nombre de jours
Andréanne Hains	124,5	18
Frédérik Pondevy	148	21
Antoine Dubé	138,5	20
Jean-François Girard	132	19
Clothilde Saint-Marc	140	20
Maxime Saint-Gelais	12	2
Sacha-Olivier Dulac	48	7
Mathieu Brisson	3,5	1
Total :	**746,5**	**107**

6. Calendrier des interventions prévues en 2019

Pour l'arrachage, nous prévoyons constituer une équipe de 4 personnes et lorsque ce sera possible, les 2 manœuvres feront de l'arrachage systématique dans les lieux où la quantité de plants de berces est très grande tandis que les deux responsables iront faire une patrouille dans les sections où les plants sont plus parsemés afin de couvrir une plus grande superficie de terrain en moins de temps.

Les activités prévues dans le cadre de l'année 2019 sont les suivantes :

Tableau 3. Calendrier des activités prévues en 2019

Année 2019	Description des tâches
Janvier	Dépôt de la demande de financement auprès de la Fondation de la Faune du Québec
Mars	Rencontre entre les partenaires pour valider le plan d'intervention
Mi-mai	Formation des employé(e)s
Fin mai à mi-juillet	Arrachage systématique
Mi-juillet à début août	Arrachage sélectif
Août	Retour à l'arrachage systématique
Septembre à décembre	Production du rapport d'étape et des cartes
Décembre	Remise du rapport d'étape

7. Conclusion

Dans l'ensemble, la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge a disparu de plusieurs secteurs à la suite des campagnes d'arrachage pratiquées depuis 2015 et elle est en net déclin sur les sites principaux. Même si la situation est sous contrôle presque partout, la lutte contre cette espèce exotique envahissante n'est pas terminée. À elle seule, la section *Cap Rouge 1* a encore le potentiel de disséminer des millions de semences dans la rivière. De plus, il y a toujours des plants trop petits ou trop bien dissimulés qui ont pu échapper à l'attention de l'équipe d'intervention et qui risquent de produire des semences dans les années à venir. Il est donc de bonne augure de poursuivre les campagnes d'arrachage pendant quelques années, afin de consolider les fragiles acquis de la présente campagne d'éradication. Ainsi, nous recommandons de procéder au minimum à l'élimination des plants matures sur tout le corridor de dissémination de l'espèce et, au mieux, à poursuivre la surveillance et l'arrachage systématique.

8. Personnes-Ressources

Mme. Andréanne Hains
Responsable de projet
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge
4473, rue Saint-Felix
Québec (Québec) G1Y 3A6
Tél. 418 641-6413 poste 2969
sentiers@cbrcr.org

M. Normand Villeneuve
Président
Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge
4473, rue Saint-Felix
Québec (Québec) G1Y 3A6
Tél. 418 641-6413 poste 2969
normand.villeneuve@mffp.gouv.qc.ca

M. Mustapha Ramdani
Conseiller en environnement
Division de la foresterie urbaine et de l'horticulture
Ville de Québec
250L, boulevard Wilfrid-Hamel (Pavillon des arts)
Québec (Québec) G1L 5A7
Tél. 418 641-6411 poste 2486
mustapha.ramdani@ville.quebec.qc.ca

Mme. Martine Lanoie
Technicienne en environnement et sécurité
Service de l'urbanisme
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures
Hôtel de ville
200, route de Fossambault
Saint-Augustin-de-Desmaures (Québec) G3A 2E3
Tél. 418 878-4662 poste 5410
martine.lanoie@ville.st-augustin.qc.ca

M. Mustapha Eddib
Conseiller sectoriel en développement économique pour Chaudière-Appalaches et Capitale-Nationale
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale de la Capitale-Nationale
1685, boul. Wilfrid-Hamel Ouest, RC 22
Québec (Québec) G1N 3Y7
Tél. 418 643-0033 poste 1711
mustapha.eddib@mapaq.gouv.qc.ca

Mme. Annie Goudreau
Conseillère en agroenvironnement
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction régionale de la Chaudière-Appalaches
675, route Cameron, bureau 100
Sainte-Marie (Québec) G6E 3V7
Tél. 418 386-8116 poste 1520
annie.goudreau@mapaq.gouv.qc.ca

9. Remerciements

Ce projet a été réalisé dans le cadre du volet 2 du programme Prime-Vert – Approche régionale et interrégionale avec une aide financière du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Le projet bénéficie aussi du support des villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et Québec. Le CBRCR remercie l'ensemble de ces partenaires.

10. Références

CBRCR, 2014. *Rapport de caractérisation de six espèces exotiques envahissantes dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Rapport final. 15p.

CBRCR, 2016. *Projet collectif d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Québec. Rapport final de la campagne 2016. 20p.

CBRCR, 2017. *Projet collectif d'éradication de la berce du Caucase dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge*. Québec. Rapport final 2015-2017. 23p.

11. Annexes

Annexe 1 : Cartes de distribution des sites d'arrachage

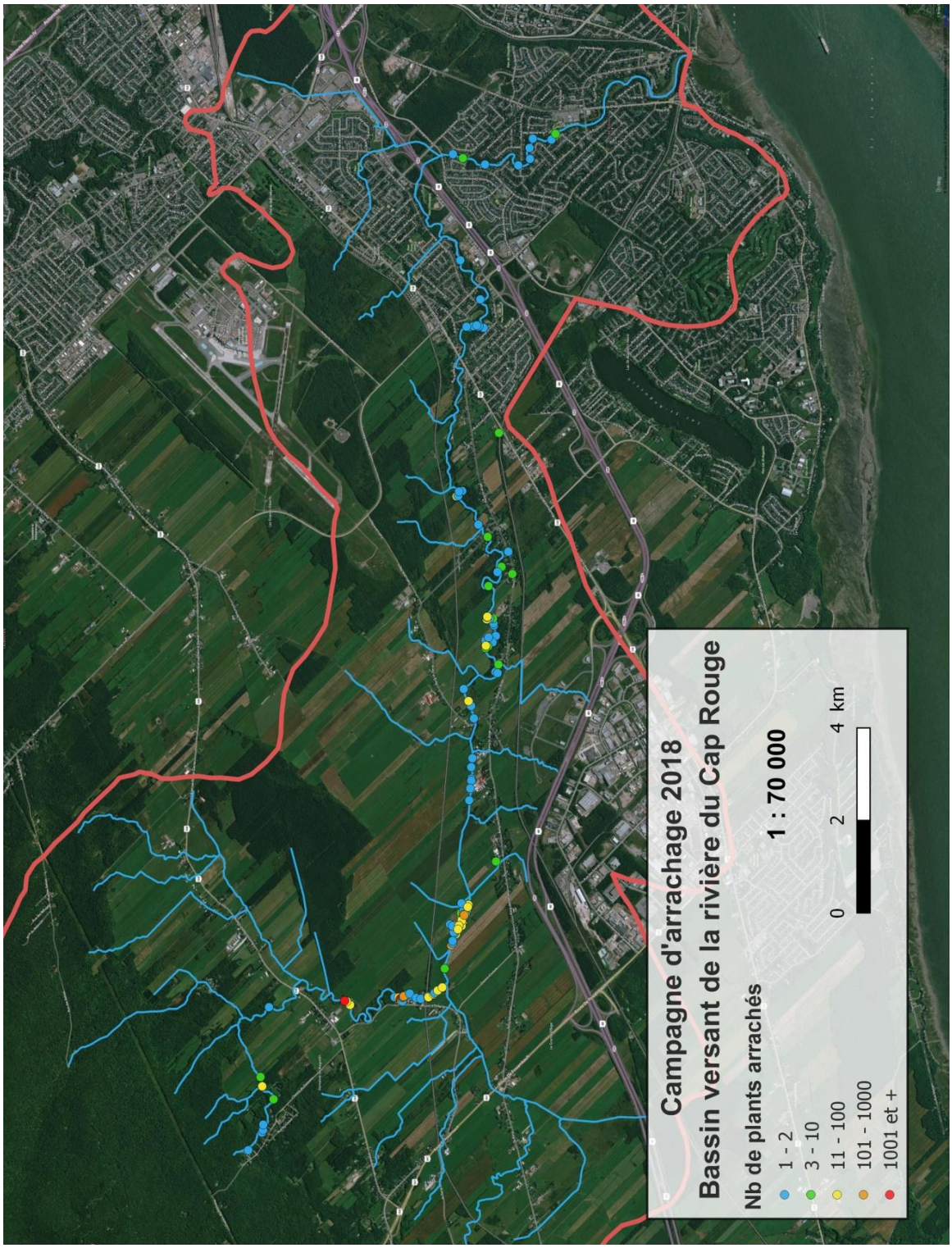

Carte 1. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

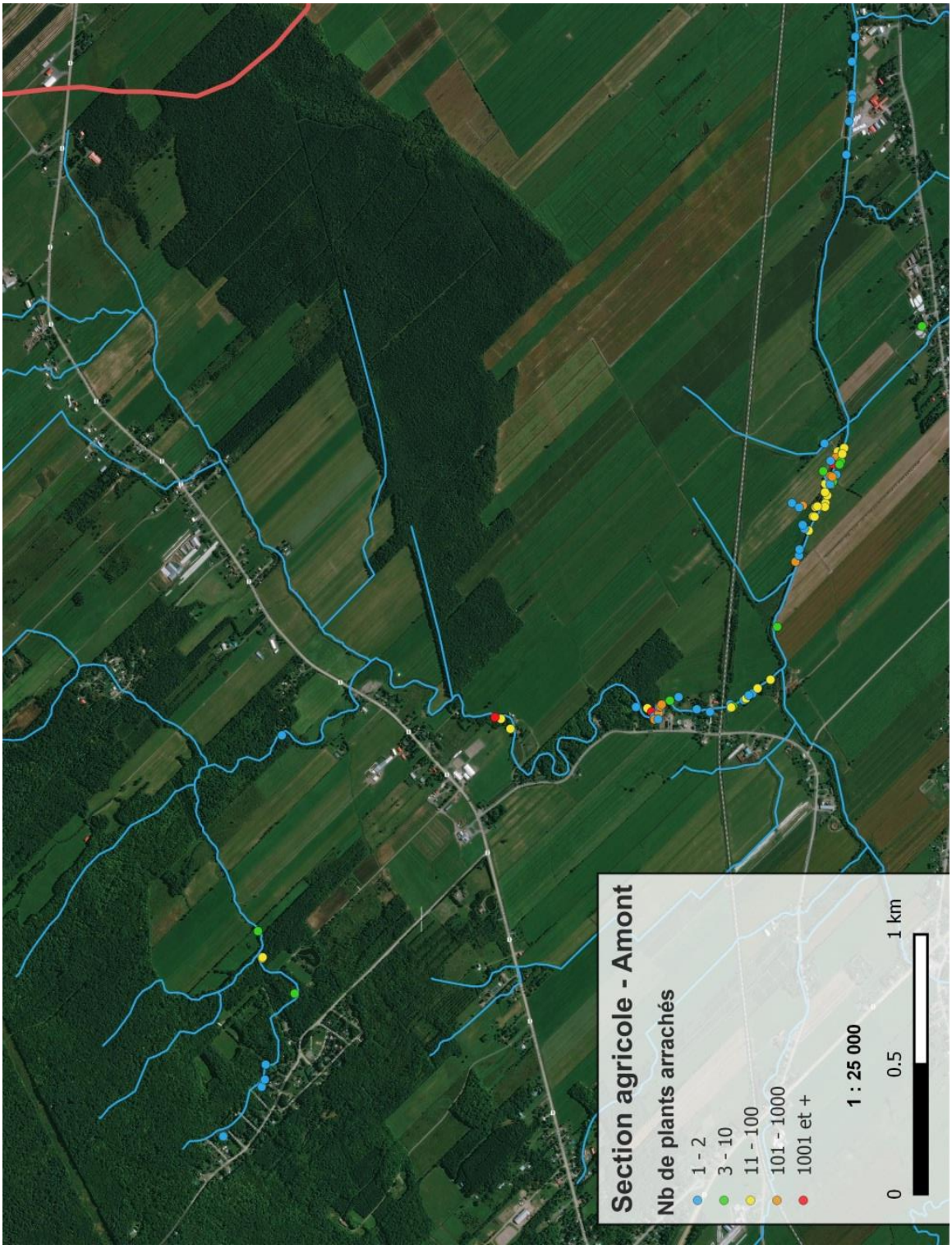

Carte 2. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

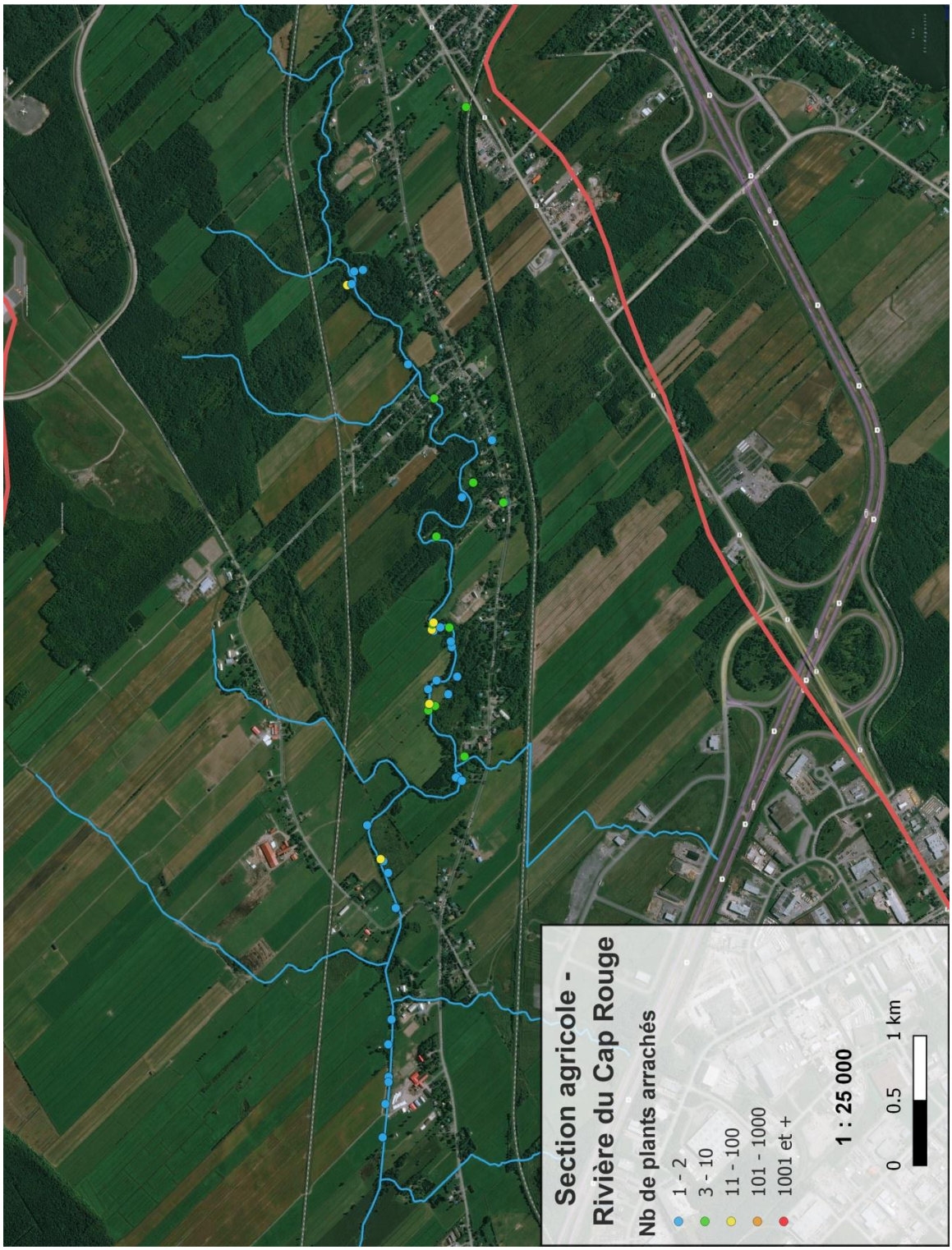

Carte 3. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section agricole sur la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

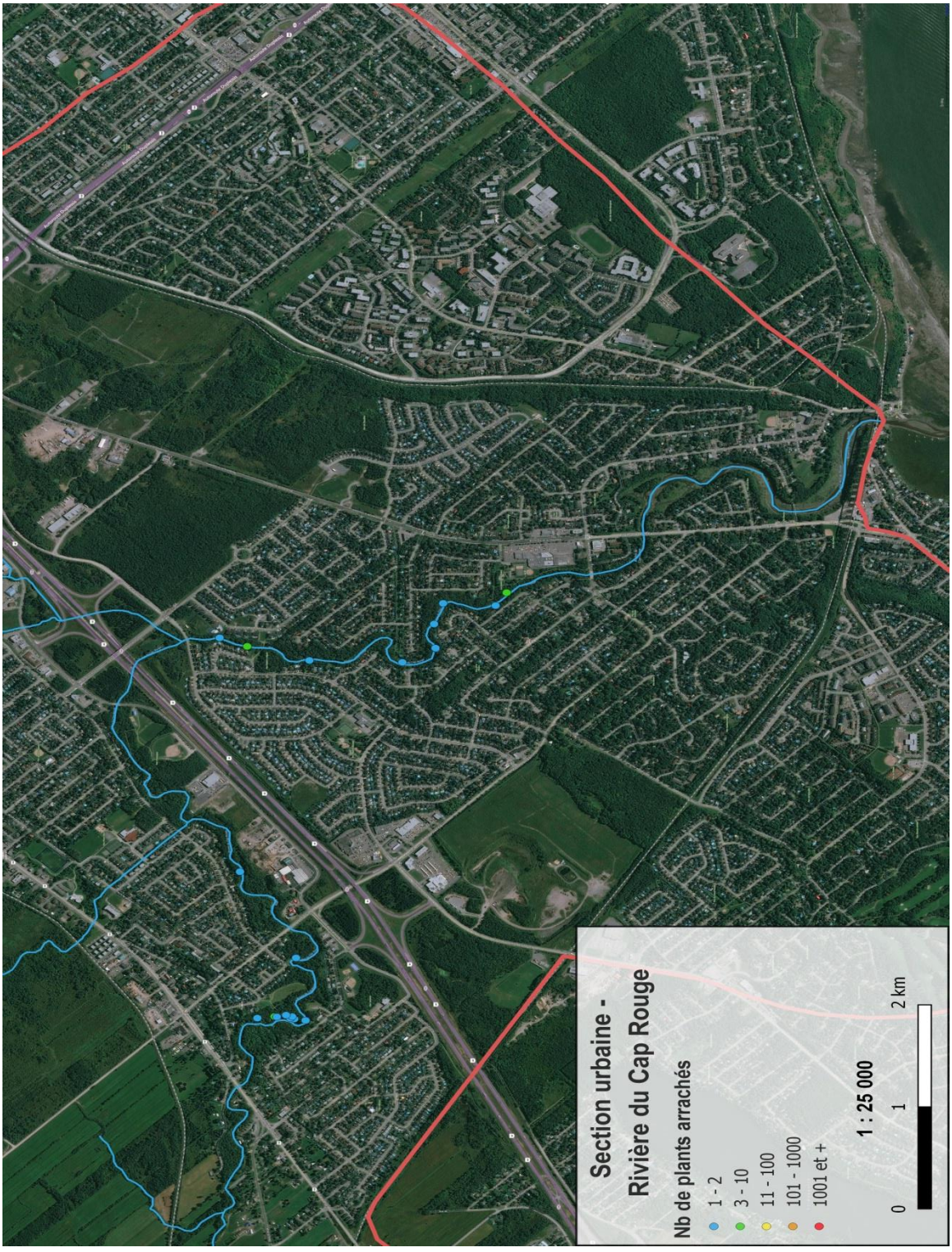

Carte 4. Répartition des sites et le nombre de plants arrachés dans la section urbaine de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

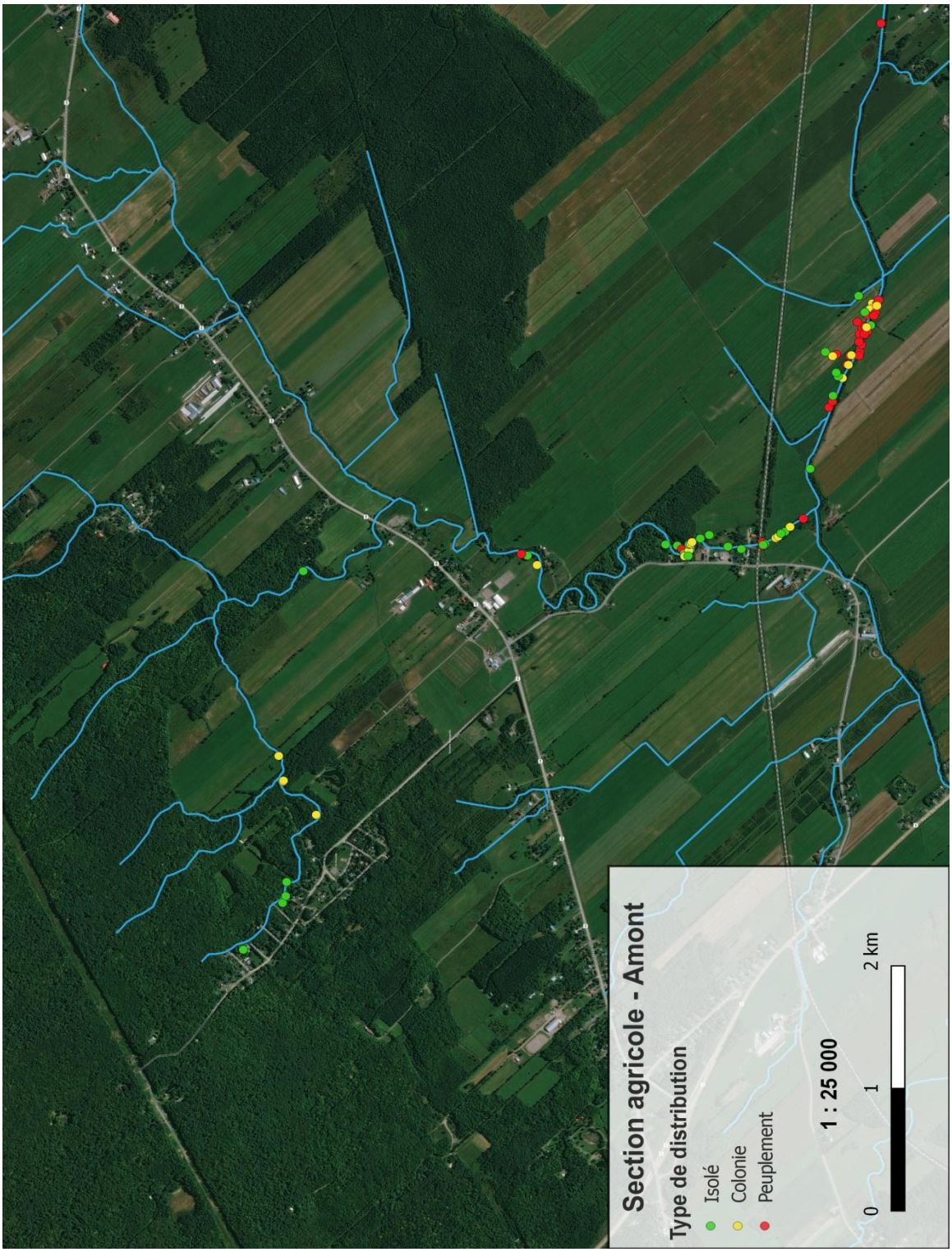

Carte 5. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

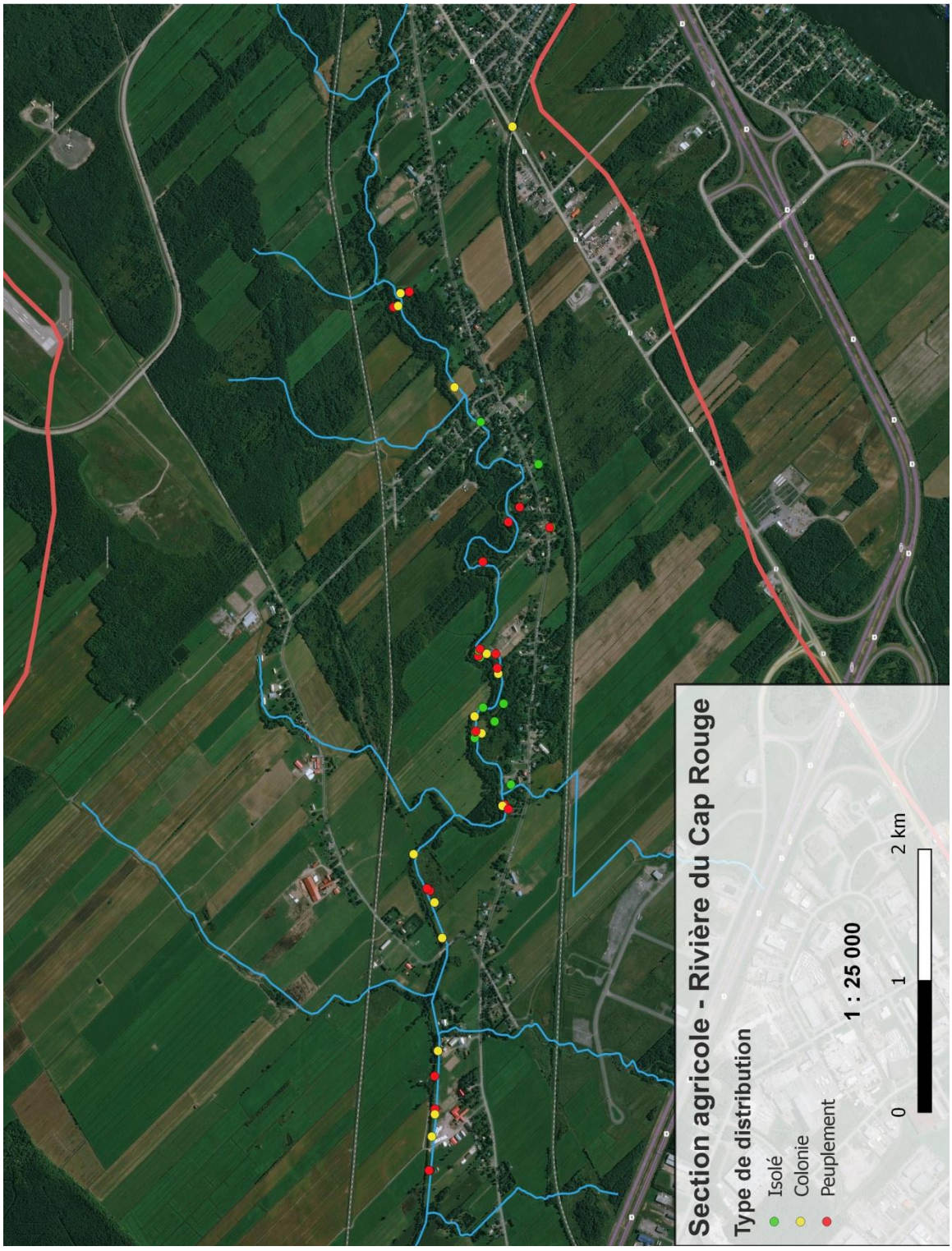

Carte 6. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section agricole de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

Annexe 2 : Cartes des sites problématiques

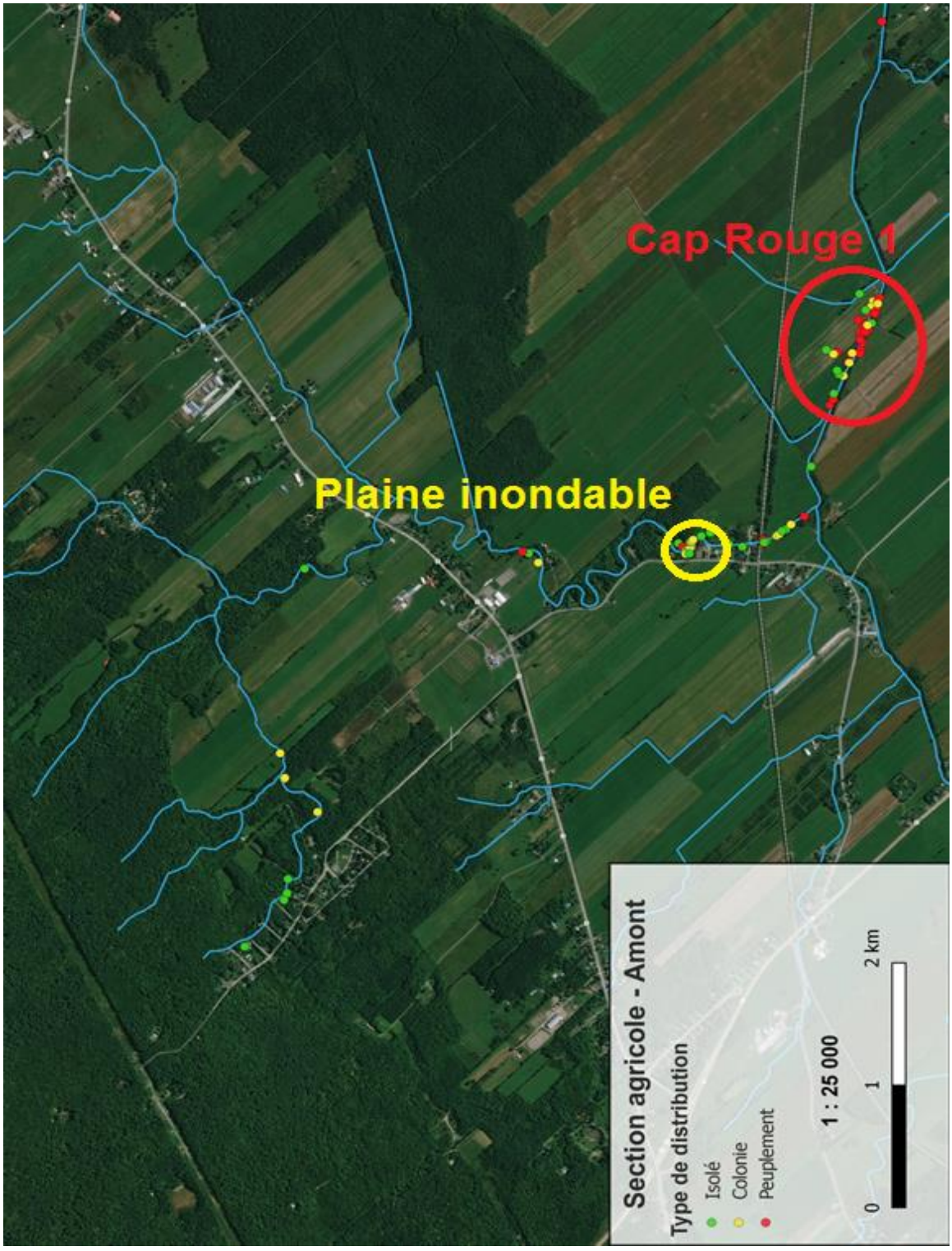

Carte 7. Représentation des sites problématiques dans la section agricole, en amont de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

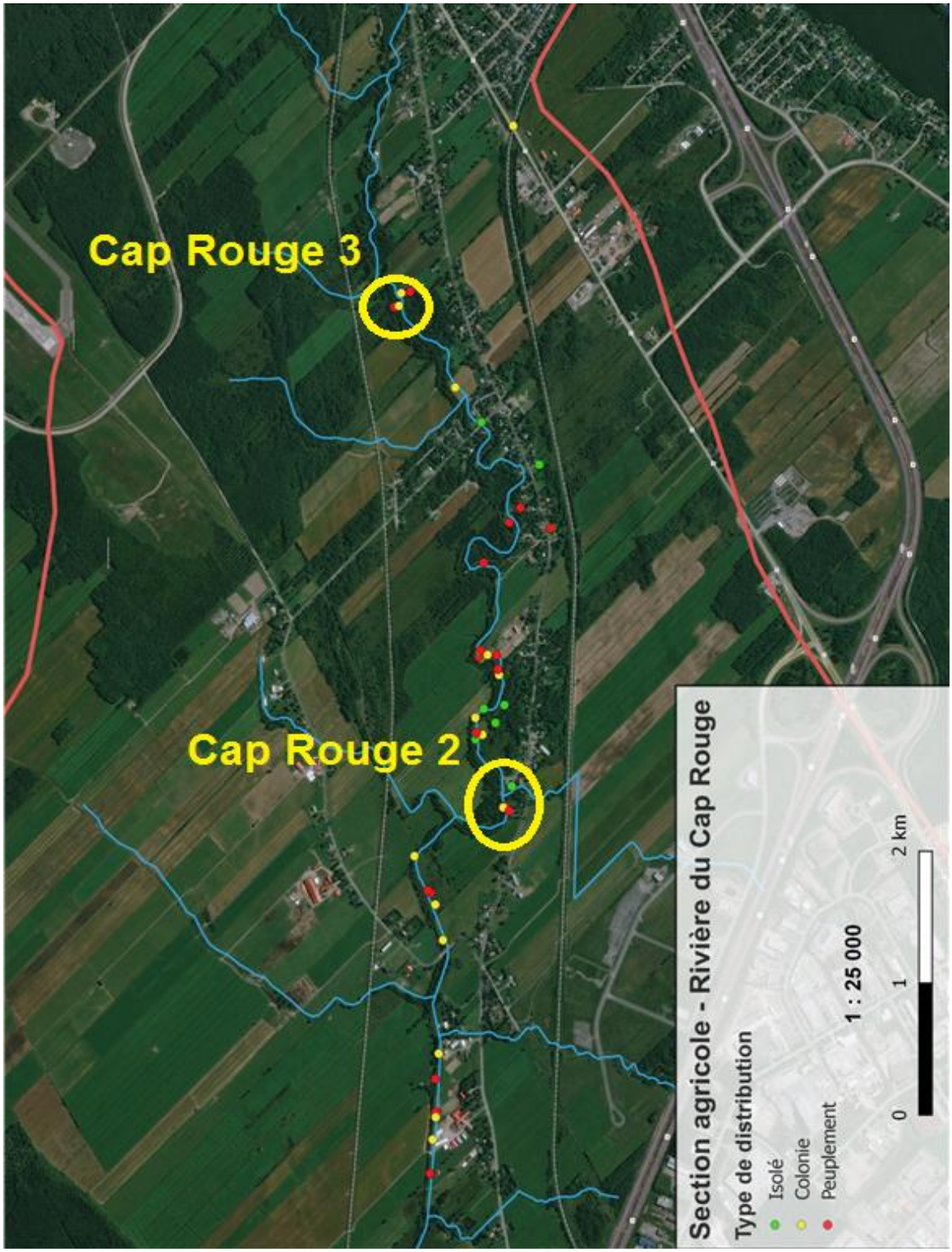

Carte 8. Représentation des sites problématiques dans la section agricole de la rivière du Cap Rouge lors de la campagne 2018.

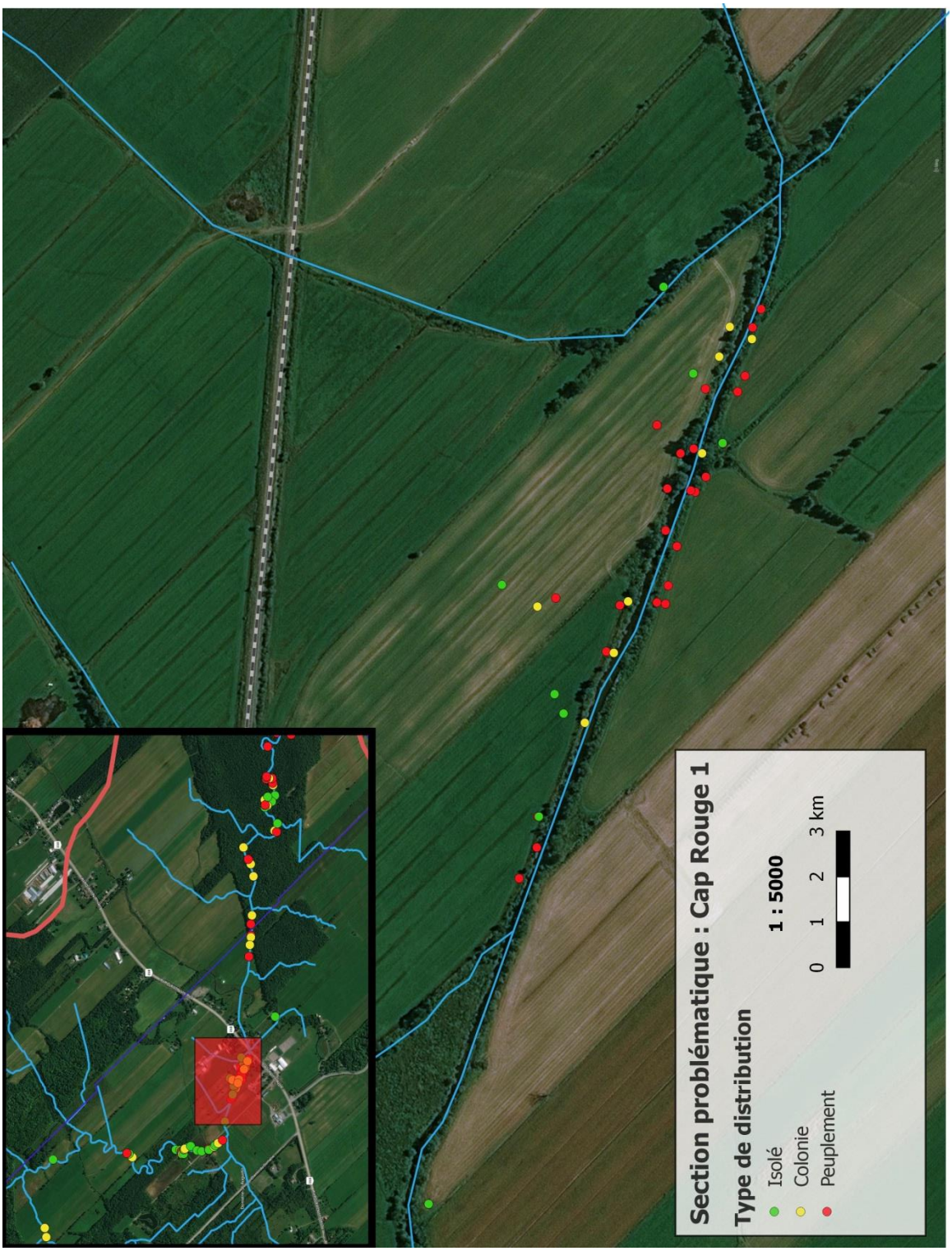

Carte 9. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section du site Cap Rouge 1 lors de la campagne 2018.

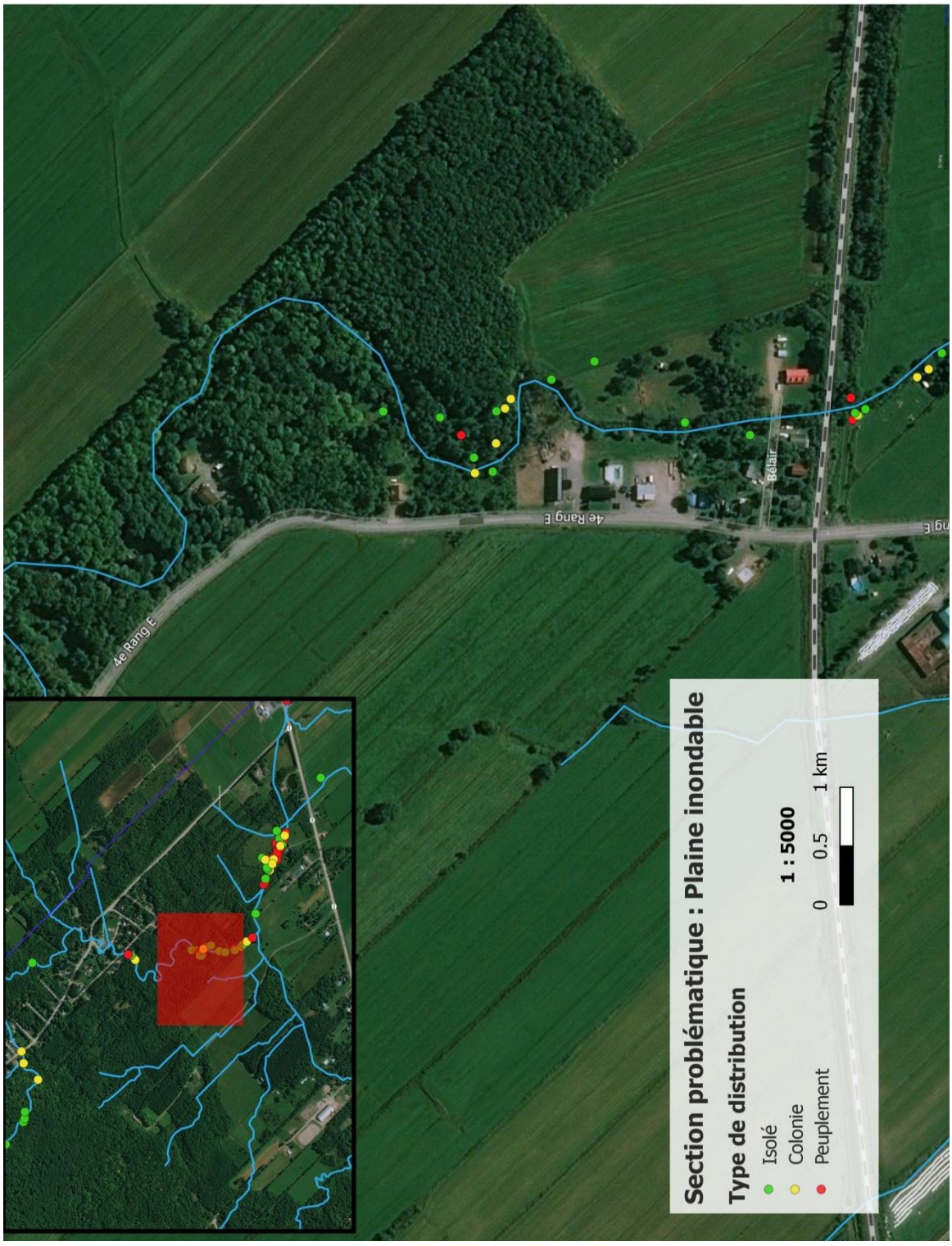

Carte 10. Répartition des sites et le type de distribution des populations de berce du Caucase dans la section du site de la Plaine inondable lors de la campagne 2018.

Annexe 2. Article publié dans l'Écho de Cap-Rouge.

Une 4e année de lutte contre la berce du Caucase!

COLLABORATION SPÉCIALE

Andréanne Hains et Clothilde Saint-Marc pour le Conseil du bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR)

Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge (CBRCR) a poursuivi cet été, pour une 4e année consécutive, ses travaux d'arrachage de la berce du Caucase, une plante exotique envahissante pouvant causer de sévères brûlures. Au cours de l'été 2018, c'est près de 11 000 plants qui ont été arrachés dans le bassin versant de la rivière du Cap Rouge. Plus de 40 km de bandes riveraines ont été patrouillés lors de cette campagne. Depuis 2015, le CBRCR a arraché au total près de 121 000 plants.

Heureusement, la situation s'est nettement améliorée en 2018. L'espèce est désormais en déclin même si quelques colonies demeurent préoccupantes. En effet, nous sommes bien loin des 65 000 plants arrachés de l'an passé. À titre d'exemple, une plaine inondable avait fait l'objet d'un arrachage de près de 23 000 plants en 2017 contre seulement 3 600 plants en 2018. Il s'agit d'un site particulier, car des bâches y avaient été installées l'été dernier pour limiter la repousse des plants de berces.

Cette technique semble fonctionner puisqu'on y observe une baisse significative du nombre de plants arrachés. Afin de réaliser cette saison d'arrachage, le CBRCR s'est engagé à financer une partie des opérations en début de saison et les partenaires habituels, soit les villes de Saint-Augustin-de-Desmaures et de Québec ainsi que le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) se sont joint au projet au cours de l'été.

La berce du Caucase a réussi à s'implanter sur le territoire depuis maintenant une dizaine d'années, notamment grâce à une très grande production de graines (il est question d'environ 20 000 graines produites par plant mature). Depuis son introduction accidentelle au pied du mont Bélair, cette dernière a rapidement colonisé les berges situées en aval au gré des crues qui transportent les semences et les déposent dans la bande riveraine et dans les plaines inondables. C'est ainsi que la berce du Caucase a pu traverser le bassin versant de la rivière du Cap Rouge sur près de 20 km, de son foyer d'introduction jusqu'au fleuve.

Pour chaque campagne d'arrachage effectuée, l'objectif est simple : arracher tous les plants matures (en fleur) ainsi que le plus grand nombre possible de plants immatures. Il faut savoir que la berce du Caucase est une espèce dite pluriannuelle, c'est-à-dire qu'elle ne fleurit qu'une fois dans sa vie, vers l'âge de 4-5 ans, en produisant des milliers de semences avant de mourir. D'année en année, elle forme des feuilles de plus en plus grandes et, à maturité, elle peut atteindre plus de 4 m de hauteur avec le déploiement d'une spectaculaire tige florale au milieu de l'été.

La berce du Caucase, de plus en plus présente dans le sud du Québec, a forcé plusieurs municipalités à adopter des mesures pour en contrôler la propagation. Son caractère envahissant, qui s'explique par sa grande taille, sa rusticité et la rapidité avec laquelle elle colonise les berges, les plaines inondables, les friches et même les champs, menace la biodiversité, les cultures agricoles et la stabilité des berges.

De plus, la toxicité de sa sève en fait un problème de santé publique, car de nombreux cas de photophytodermatose sont rapportés chaque année. Ces brûlures, pouvant être sévères, surviennent lorsque la peau entre en contact avec la sève de la plante et qu'elle est ensuite exposée à la lumière du soleil. Il est important de manipuler la plante avec précaution, bien habillé et surtout pas à mains nues. Si la peau entre en contact avec la sève, il faut la laver rapidement et la couvrir pour qu'elle ne soit pas exposée au soleil. Il est aussi important de laver les vêtements ayant été en contact avec la plante. ■



Les membres de l'équipe de terrain de la saison estivale 2018 (de gauche à droite) : Jean-François Girard, Andréanne Hains, Frédérik Pondevy, Clothilde Saint-Marc et Antoine Dubé.

Une foule d'activités sont offertes à la bibliothèque Roger-Lemelin

(DL) La bibliothèque Roger-Lemelin vous attend encore ce mois-ci avec ses activités tout aussi diversifiées les unes

Renseignements et réservations : 418 641-6143